



Mai 2024

MOBILITES DURABLES

Près de 1300 agents de l'Établissement ont semble-t-il, sollicité la Direction pour bénéficier du paiement du forfait « Mobilités Durables ».

300 d'entre eux ont malheureusement transmis un dossier hors délai voire incomplet, n'autorisant plus à ce titre, le versement de ce forfait.

Devant ce qui nous semblait relever d'une certaine forme d'injustice pour ces demandes, nous avons rappelé à l'Administration qu'un excès de rigidité ne pouvait que nuire à la motivation et provoquer du désintéressement.

Nous avons été entendus...

Finalement, sur l'ensemble des demandes, seules approximativement 8 % auront été rejetées par manque de documents complémentaires.

AVANCEMENT 2024

L'ensemble des réunions sur les avancements se déroulent actuellement.

L'UNSA y participe et garantit à ce titre, l'application des critères institutionnels.

Nous nous rendons bien évidemment disponibles si vous souhaitez nous contacter pour des questions relatives aux avancements.



HEURES SUPPLEMENTAIRES

Comme nous l'avions précédemment indiqué, l'Etablissement autorisera le paiement des heures supplémentaires à compter de la 61^{ème} heure du solde d'heures supplémentaires détenues sur Octime au 31 décembre 2023.

Les modalités pratiques vous seront indiquées dès que nous en aurons pris connaissance.

PAIEMENT DU DOUBLEMENT DU 1ER MAI 2022

L'obligation de paiement du 1^{er} mai 2022 est à présent définitivement actée. Ce n'est à ce jour plus qu'une question de temps qui relève du gestionnaire de paie.

Nous vous en informerons dès que cela se saura...



AUGMENTATION DE QUOTITE DURANT LA PERIODE ESTIVALE POUR LES AGENTS A TEMPS PARTIELS

Il peut arriver que l'Etablissement demande à certains agents travaillant à temps partiel d'effectuer une quotité supérieure en été.

Sachez que si cela vous concerne et si vous le souhaitez, vous pouvez augmenter durant cette période sous certaines conditions votre quotité de travail à la réalité de votre présence et à ce titre, être rémunéré en conséquence.

AGRESSIONS DANS L'ETABLISSEMENT

Les médias locaux ont récemment rappelé à quel point la violence devient un phénomène sociétal qui s'incruste de plus en plus dans notre Etablissement.

Nous avons donc une fois de plus interpellé le Chef d'Etablissement sur ce sujet en insistant sur la nécessité de mise en place d'une équipe de vigiles aux Urgences Adultes et d'une augmentation de « présence vigile » de minuit à 6h du matin aux Urgences Pédiatriques.

Si les motifs d'agressions sont bien souvent divers et variés, la seule présence d'un vigile permettrait d'en réduire le nombre.

Il nous apparaît scandaleux que l'Etablissement tolère que des agents puissent prendre leur fonction avec la « boule au ventre »...



UNSA – POURQUOI ADHERER

Le rôle d'un syndicat peut être multiple.

L'**UNSA** assure la représentation des salariés au niveau national mais aussi et surtout en local au niveau de l'Etablissement.

C'est un lieu où l'on est conseillé, défendu et assisté lorsque des situations difficiles se présentent (sanction disciplinaire, carrière, avancements, congés, droits divers, etc...), mais pas que... Nous sommes aussi au cœur des négociations et de ce fait porteur de la voix des salariés dans les différentes instances représentatives de l'Etablissement avec à la clef, un rôle de communication important au sein de des Hôpitaux Civils de Colmar.



C'est ce que nous faisons à travers nos publications...

L'UNSA est le syndicat majoritaire de l'établissement.

Plus un syndicat a d'adhérents, plus il est en position de force vis-à-vis de la Direction.

C'est grâce à vous adhérents, que nous avons avancé sur le paiement du 1^{er} mai 2022, sur le paiement des heures supplémentaires et rétablit un certain équilibre dans le paiement du forfait « Mobilités Durables ».

Pour autant, adhérer c'est aussi cotiser !
Le montant d'une cotisation reste toutefois très abordable.

A l'**UNSA**, la cotisation reste minimale par rapport aux autres organisations syndicales, elle représente mensuellement une fois le crédit d'impôt déduit (66%), 2,60 € pour la catégorie C et 2,83 € pour les catégories A et B.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements sur notre mode de fonctionnement et sur l'intérêt d'adhérer à l'UNSA...